



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/1999/13
21 juin 1999

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

(Douzième session, 6-8 septembre 1999,
point 10 (c) de l'ordre du jour)

QUESTIONS RELATIVES AU TRANSPORT EN MEDITERRANEE

Région Pan-Européenne de Transport de la Méditerranée (PETrA - Med)

Transmis par le Centre d'Etudes des Transports pour la Méditerranée
Occidentale (CETMO)

Lors de la onzième session du Groupe de travail, le Directeur du CETMO a accepté de rédiger un rapport intérimaire sur les activités devant être entreprises dans la zone de transport pan-européenne relative à la Méditerranée (TRANS/WP5/24, para. 78).

Le rapport transmis au secrétariat par le CETMO en mars 1999 est reproduit ici pour que le Groupe de travail l'examine.

Veuillez noter que la distribution des documents du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) n'est plus "restreinte". En conséquence, le secrétariat a adopté un nouveau système dans lequel tous les documents autres que les rapports et les ordres du jour seront numérotés comme suit : TRANS/WP.5/année/numéro. L'ancien système de numérotation (par ex. TRANS/WP.5/21) sera conservé pour les rapports, ordres du jour, résolutions et autres publications importantes.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES ACTIVITES DEVANT ETRE ENTREPRISES DANS LA ZONE DE TRANSPORT PANEUROPEENNE RELATIVE A LA MEDITERRANEE

Introduction

Le rapport sur la mise au point des Corridors de Crète , adopté au cours de la 3ème Conférence pan-européenne des transports d'Helsinki en juin 1997, spécifie que, dans certaines zones, le concept du corridor ne répond pas de façon adéquate aux besoins en infrastructures de transport. Il est donc nécessaire d'envisager une approche plus détaillée, reflétant la structure complexe des besoins en transports dans ces zones qui, pour la plupart, sont fortement influencées par la mer. Le concept complémentaire de Zones de transport pan-européennes fut approuvé par les pays concernés.

La Zone du bassin méditerranéen est l'une des zones de transport pan-européennes proposées. Les autres zones proposées sont : la Zone euro-arctique de la mer de Barents, la Zone du bassin de la mer Noire et la Zone des mers Adriatique et Ionienne.

Selon le rapport :

§ Il est prévu que, dans la Zone relative à la Méditerranée, les pays concernés et, si elle existe, l'organisation de coopération régionale correspondante travaillent à l'élaboration d'un plan pour le développement des infrastructures relatif à la zone et à ses liens avec les corridors pan-européens et les réseaux trans-européens de transport de l'UE. Ce travail devrait inclure l'étude des possibilités permettant de compléter les corridors de transport pan-européens en vue d'en assurer leur meilleure intégration possible avec la Zone.

§ Il est recommandé qu'un Protocole d'accord, reposant sur les mêmes bases que pour les corridors, soit conclu entre les pays concernés.

Le Forum euro-méditerranéen des transports

Objectif et portée

Conformément à la Communication concernant le Partenariat euro-méditerranéen dans le secteur des transports , la création d'un Forum euro-méditerranéen des transports a été décidée en septembre 1998.

L'objectif du Forum est de développer la coopération régionale dans le secteur des transports conformément au programme de travail annexé à la Déclaration de Barcelone. Plus précisément, en suivant les recommandations de la Communication, le Forum devra s'attacher à établir un plan d'action pour les transports, comprenant à la fois les mesures proposées, les moyens de les réaliser et un calendrier de mise en œuvre.

Le Forum veillera à la cohérence des actions avec ce qui est et sera entrepris dans les zones géographiques voisines de la Méditerranée et de la Mer Noire. Ses travaux intégreront en tant que de besoin ceux menés dans le cadre de la Zone de transport pan-européenne relative à la Méditerranée, ainsi que ceux relevant des réseaux trans-européens de transport et de l'initiative TINA *

Transport Infrastructure Needs Assessment+, pour les pays de l'Europe centrale et orientale en voie d'adhésion).

Le Forum couvre la zone géographique de l'Union européenne et des douze partenaires méditerranéens: l'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Le Forum se penchera sur les aspects relatifs aux réseaux de transport (les infrastructures, y compris la télématique, les superstructures et leur utilisation) pour tous les modes de transport, tout en gardant l'accent sur le système multimodal air-mer, qui a été posé comme priorité et qui correspond aux modes de transport les plus naturellement utilisables dans une zone centrée autour d'une mer. Il travaillera également sur les aspects de fonctionnement du système de transport, en prenant en compte les caractéristiques et les contraintes d'autres politiques comme celles en matière de fiscalité et de contrôle douanier, ou d'environnement et de protection des consommateurs.

Participants

Les membres permanents du Forum sont l'Union Européenne - représentée par la présidence du Conseil et les États membres souhaitant participer -, la Commission européenne et les douze partenaires méditerranéens. L'accord des membres, qui interviendra au niveau des ministres des transports, sera ratifié par la signature d'un Protocole d'accord.

Le Secrétariat du Forum est assuré par la Commission européenne (DG VII).

Le Forum permettra la participation, en tant qu'observateurs, des institutions financières internationales (en priorité la BEI et la Banque Mondiale), des organisations internationales concernées (notamment l'ONU-CEE et la CEMT), ainsi que des représentants des deux autres Zones de transport pan-européennes intéressées, celle des mers Adriatique et Ionienne et celle de la Mer Noire.

Le Forum se fera un devoir d'accueillir aussi souvent que de besoin les représentants d'autres institutions/organisations susceptibles de contribuer utilement à son travail, tant provenant de structures administratives ou de coopération régionale que du secteur privé, dont l'apport est reconnu comme essentiel aussi bien pour le financement des actions que pour définir les contraintes auxquelles doivent répondre les mesures qui seront proposées par le Forum.

Tenue de la première réunion du Forum

La première réunion du Forum euro-méditerranéen des transports s'est tenue les 23 et 24 mars à Malte.

Neuf délégations méditerranéennes tierces, constituées de hauts fonctionnaires, étaient présentes, ainsi que les cinq pays communautaires du

Sud de l'Europe, la Finlande (qui assurera la prochaine présidence de l'UE), la CE, l'ONU-CEE et l'ONU-CESAO, entre autres.

Le CETMO a assisté à cette réunion car il assure le secrétariat du GTMO, Groupe des ministres des transports de la Méditerranée Occidentale. Le CETMO a également fourni un soutien technique au secrétariat du Forum pendant la préparation et la tenue de la réunion.

Un nombre réduit de sujets à traiter dans le cadre du plan d'action pour la coopération régionale en matière de transports a été discuté lors de la réunion du Forum. Une proposition de Protocole d'Accord a également été distribuée ; le Protocole devrait être signé par les 15+12 ministres et définir le cadre officiel des travaux de la Zone de transport pan-européenne et du Forum.

La réunion a également permis d'identifier, sur la base des discussions, des actions concrètes à lancer en 1999 autour de 8 thèmes traités dans les ateliers : infrastructures, facilitation du transport, sécurité, statistiques, recherche, réseau des citoyens, transport maritime et GNSS. Ce programme d'action, qui devrait être approfondi par la Commission, prévoit de commencer les travaux de préparation d'un schéma de développement des infrastructures dans la région tel qu'il a été approuvé lors de la 3ème Conférence pan-européenne des transports d'Helsinki.
